



# Le Saint-Siège

---

## **DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS AUX MEMBRES DE L'UNION JURISTES CATHOLIQUES ITALIENS**

*Salle des Bénédictiones  
Vendredi 10 décembre 2021*

**[Multimédia]**

---

*Chers frères et sœurs, bonjour et bienvenus!*

Je vous accueille à l'occasion de votre 70e congrès national d'études, centré sur un thème qui me tient -beaucoup à cœur: «Les plus petits. La protection juridique des sujets faibles». Je remercie le président de l'Union des juristes catholiques italiens pour ses paroles de salutation.

J'ai encore dans les yeux et dans le cœur les expériences que j'ai vécues lors de mon récent [voyage apostolique à Chypre et en Grèce](#). Dimanche dernier, [en rendant visite aux réfugiés dans le camp de Mytilène](#), sur l'île de Lesbos, j'ai rappelé entre autres que le «respect des personnes et des droits humains, surtout sur le continent qui les promeut dans le monde, devrait toujours être sauvegardé, et la dignité de chacun passer avant tout» ([Discours à Mytilène](#), 5 décembre 2021). Et pourtant, comme nous sommes loin de ce respect! Abus, violences, négligences, omissions ne font qu'augmenter la culture du rebut. Et ceux qui ne sont pas protégés seront toujours marginalisés. En tant que juristes catholiques, il vous est demandé de contribuer à «changer de cap» en favorisant, selon vos compétences, la prise de conscience et le sens des responsabilités. Parce que les plus petits, les sans-défenses, les sujets faibles ont aussi des droits qui doivent être respectés, et non foulés aux pieds. Et ceci est un rappel intrinsèque à notre foi. Ce n'est pas une «leçon de morale» passagère: c'est un rappel intrinsèque à notre foi.

Souvenons-nous — surtout en ce temps de l'Avent — des paroles du prophète Isaïe, qui se réfèrent au Serviteur du Seigneur: «Il présente le droit; il ne faiblira ni ne cédera jusqu'à ce qu'il établisse le droit sur la terre» (42, 3-4). Le Messie annoncé par les prophètes a à cœur le droit et

la justice. Et au cours de sa mission terrestre, Jésus Christ s'est adressé par toute sa personne aux plus petits, pour les guérir et leur annoncer la bonne nouvelle du Royaume de Dieu.

Plus que jamais, en ces jours, en ces temps, les juristes catholiques sont appelés à affirmer et à protéger les droits des plus faibles, au sein d'un système économique et social qui feint d'inclure les différences mais qui, en fait, exclut systématiquement ceux qui n'ont pas de voix. Les droits des travailleurs, des migrants, des malades, des enfants non nés, des personnes en fin de vie et des plus pauvres sont de plus en plus souvent négligés et niés dans cette culture du rebut. Ceux qui n'ont pas la capacité de dépenser et de consommer semblent ne rien valoir. Mais nier les droits fondamentaux, nier le droit à une vie digne, à des soins physiques, psychologiques et spirituels, à un salaire juste signifie nier la dignité humaine. Nous le voyons: combien d'ouvriers agricoles — pardonnez-moi l'expression — «utilisés» pour la récolte des fruits ou des légumes, pour être ensuite payés misérablement et chassés, sans aucune protection sociale.

Reconnaître les droits comme ligne de principe et les garantir concrètement, en protégeant les plus faibles, est ce qui fait de nous des êtres humains. Sinon, nous nous laissons dominer par la loi du plus fort et nous laissons libre cours aux abus.

C'est pour cette raison que la reconnaissance des droits des personnes plus faibles ne découle pas d'une concession gouvernementale. Non. Et les juristes catholiques ne demandent pas de faveurs au nom des pauvres, mais ils proclament avec fermeté ces droits qui découlent de la reconnaissance de la dignité humaine.

Le rôle du juriste catholique, quel qu'il soit, consultant, avocat ou juge, est donc de contribuer à la protection de la dignité humaine des faibles en affirmant leurs droits. De cette manière, il ou elle contribue à affirmer la fraternité humaine et à ne pas défigurer l'image de Dieu imprimée en chaque personne.

Le cardinal Dionigi Tettamanzi aimait répéter que «les droits des faibles ne sont pas des droits faibles». Votre tâche particulière consiste à les affirmer avec fermeté et à les protéger avec sagesse, en coopérant à la construction d'une société plus humaine et plus juste.

Que la Vierge Marie, que nous vénérons aujourd'hui comme la Vierge du silence et de l'écoute dans la Sainte Maison de Lorette, et saint Joseph, homme juste, vous soutiennent dans votre engagement. Et que le témoignage du bienheureux Rosario Livatino vous inspire. Je vous accompagne moi aussi de ma prière et ma bénédiction. Et, s'il vous plaît, je vous demande de prier pour moi. Merci.